



# **Politique de gestion des risques en matière de développement durable**

# Table des matières.

- 1. Risque en matière de développement durable que présente le portefeuille ..... 4**
- 1.1 Définir la stratégie de Candriam en matière de produits ESG et les caractéristiques ESG ..... 4
- 1.2 Identification, gestion et suivi des risques en matière de développement durable ..... 4
  - a. Évaluation ESG des émetteurs et sélection des investissements ESG ..... 4
  - b. Exclusion ..... 5
  - c. Dialogue et vote par procuration ..... 5
  - d. Autres risques en matière de développement durable ..... 6
  - e. Surveillance des risques en matière de développement durable ..... 7
- 1.3 Comité des risques en matière de développement durable et politiques applicables ..... 8
- 2. Risques en matière de développement durable que présentent les entreprises ..... 9**
- 3. Gouvernance ..... 11**



Le développement durable est ancré dans le modèle opérationnel de Candriam et constitue un élément clé de sa culture d'entreprise. Dans le cadre de notre conviction et de notre devoir fiduciaire envers nos clients, la stratégie de développement durable de Candriam l'amène à intégrer les tendances globales du développement durable qui façonneront le monde de demain dans nos choix stratégiques opérationnels et d'investissement.

Le développement économique durable étant l'une des pierres angulaires de sa stratégie d'entreprise, Candriam a élaboré une politique d'identification, de suivi et de gestion des risques en matière de développement durable pour l'ensemble des actifs qu'elle gère pour le compte de ses clients. L'identification et la gestion de ces risques en matière de développement durable concernent non seulement l'analyse des investissements, la gestion des risques et du portefeuille, mais aussi les activités de Candriam.

Les « risques en matière de développement durable » désignent tout événement environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation d'un émetteur dans l'un des portefeuilles gérés par Candriam et/ou de Candriam en tant que personne morale.

Les risques en matière de développement durable peuvent être subdivisés en trois catégories :

- L'environnement : les événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises. Ces événements peuvent, par exemple, résulter des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité ou de l'évolution de la chimie des océans. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient également être affectées par les mesures d'atténuation adoptées pour faire face aux risques environnementaux et qui auront un impact différent sur les entreprises en fonction de leur exposition aux risques susmentionnés et de leur adaptation à ces derniers.
- Social : se réfère aux facteurs de risque liés à la chaîne d'approvisionnement en capital humain et à la manière dont les entreprises gèrent l'impact de ces facteurs sur la société. Les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux politiques de rémunération, à la santé et à la sécurité et aux risques liés aux conditions de travail ont une incidence sur la dimension sociale. Les risques d'atteinte aux droits de l'Homme ou aux droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie du risque social.
- Gouvernance : ces aspects sont liés à la structure de gouvernance et comprennent la gestion de l'indépendance du conseil d'administration, les relations avec les employés, la rémunération et les pratiques fiscales ou de conformité. Les risques liés à la gouvernance découlent d'une absence de contrôle de l'entreprise et/ou d'un manque d'incitation pour la direction de l'entreprise à respecter des normes de gouvernance élevées.

# 1. Risque en matière de développement durable que présente le portefeuille

## 1.1 Définir la stratégie de Candriam en matière de produits ESG et les caractéristiques ESG

Le Comité des solutions clients est le comité chargé du développement, de l'analyse et de l'approbation de nouvelles idées et de nouveaux produits ou de demandes spécifiques de clients concernant de nouvelles techniques ou de nouveaux processus d'investissement. Chaque nouveau produit ou positionnement de produit adapté est validé par le Comité des solutions clients avant son lancement ou sa mise en œuvre.

En tenant compte du positionnement de Candriam en matière de développement durable et de son expertise en matière d'investissements durables, les caractéristiques ESG des produits nouveaux ou repositionnés sont incluses dans la présentation et discutées et validées lors des réunions du comité. Ce comité est chargé de définir la classification SFDR des produits et en fonction de cette classification, les caractéristiques ESG sont définies : typologie des exclusions, sélectivité de l'émetteur ESG (Best In Class/Best in Universe et/ou approches thématiques), objectifs d'impact, ICP ESG (objectif de réduction des émissions de carbone, etc.).

En outre, pour chaque portefeuille, un profil de risque en matière de développement durable est déterminé et communiqué dans le prospectus ou le document d'information de la SFDR. Le profil de risque en matière de développement durable consiste en de multiples scores qui témoignent de l'importance des risques liés aux critères ESG dans le portefeuille et de la manière dont ces risques peuvent affecter la performance.

Le Comité des solutions clients est présidé par l'équipe des Solutions d'investissement et comprend des représentants de différents services : Gestion des investissements, Gestion des risques, Ventes, Affaires juridiques, Conformité et Gestion des produits.

## 1.2 Identification, gestion et suivi des risques en matière de développement durable

### a. Évaluation ESG des émetteurs et sélection des investissements ESG

CANDRIAM applique une approche holistique descendante nécessitant une évaluation globale de tous les aspects de l'exposition d'une entreprise, d'un secteur ou d'un pays aux questions ESG importantes. Candriam considère que la valeur à long terme ou les risques financiers d'un émetteur ne sont pas uniquement influencés par des critères financiers tels que la marge opérationnelle, le revenu ou la croissance. En tenant compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions d'autres facteurs susceptibles d'influencer la valeur et la compétitivité d'une entreprise à moyen et long terme, des facteurs qui ne sont pas toujours immédiatement évidents dans l'analyse financière traditionnelle.

Candriam a mis au point une expertise dans l'analyse ESG grâce à son équipe ESG dédiée, qui comprend des analystes spécialisés dans des secteurs spécifiques, des analyses souveraines et des activités de dialogue actif. L'équipe a élaboré sa propre méthodologie d'analyse ESG qu'elle applique aux gouvernements, aux entreprises et aux agences/organisations supranationales.

Les analystes ESG effectuent des recherches internes et externes pour alimenter leurs modèles. L'équipe s'efforce de récupérer des informations provenant de diverses sources, car nous considérons que les informations provenant de différents fournisseurs sont complémentaires. Cela s'avère nécessaire car la couverture, les méthodologies et la culture des fournisseurs varient, ce qui peut en fin

de compte entraîner des divergences dans les points de vue et les évaluations finales. Ces différentes évaluations permettent à nos analystes ESG d'avoir une vision plus globale de l'entreprise.

Cette équipe est chargée de fournir aux émetteurs une évaluation ESG et de proposer des options de sélection aux gestionnaires de fonds.

Chaque émetteur analysé se voit attribuer une note ESG de 1 à 10, où la note 1 correspond à un excellent profil ESG et la note 10 à un très mauvais profil ESG.

Cette note ESG donne un périmètre d'investissement aux gestionnaires de fonds qui suivent les caractéristiques ESG des produits qu'ils gèrent.

Pour plus d'informations sur le processus ESG, veuillez consulter les codes de transparence ou la politique d'intégration Candriam publiés sur notre site Internet.

## **b. Exclusion**

Cette politique de contrôle des activités controversées définit les activités qui, en raison de leur non-durabilité éthique et/ou économique largement reconnue, doivent être exclues des investissements de Candriam selon quatre niveaux différents :

- Politique d'exclusion de niveau 1, à l'échelle de l'entreprise : l'exclusion, pour tous les investissements, des activités les plus controversées et les moins durables (armes controversées, charbon thermique et tabac) ;
- Politique d'exclusion de niveau 2A : un niveau intermédiaire ajoutant des exclusions relatives aux armes conventionnelles, aux jeux d'argent, aux régimes oppressifs et aux risques liés au climat ;
- Politique d'exclusion de niveau 2B : les exclusions relatives aux armes conventionnelles, aux jeux d'argent, aux régimes oppressifs et à d'autres activités qui comportent des risques pour les investissements responsables.
- Politique d'exclusion de l'ISR de niveau 3 : un vaste ensemble d'exclusions englobant un large éventail d'activités controversées d'un point de vue environnemental et social (contenu pour adultes, alcool, jeux d'argent, etc.).

Chaque produit Candriam se voit attribuer un niveau d'exclusion en fonction de son profil ESG. Pour les mandats de portefeuille discrétionnaires de tiers, des exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées si les parties en conviennent.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique d'exclusion de l'ensemble de l'entreprise publiée sur notre site Internet.

## **c. Dialogue et vote par procuration**

La gestion responsable est un élément clé de notre processus d'investissement à long terme, compte tenu de son éventuel impact sur les rendements des investisseurs. Candriam dialogue avec les équipes de gestion de ses candidats à l'investissement sur une série d'aspects. La gestion responsable prend la forme d'un dialogue individuel et/ou collaboratif entre les analystes ESG et les représentants de l'entreprise et des autres parties prenantes.

Nos activités de dialogue ont trois objectifs principaux qui sont directement liés à notre sélection ESG :

- encourager l'amélioration de la divulgation des informations ESG ;
- étayer les décisions d'investissement ;



- influencer les pratiques des entreprises en matière d'ESG.

Plus particulièrement, des activités de dialogue liées au processus de décision d'investissement ont lieu :

- dans notre cadre d'analyse ESG, lorsque Candriam souhaite informer les émetteurs de l'opinion finale qu'elle a choisie et des principaux éléments qui sous-tendent sa décision ;
- systématiquement, suite à la survenance d'un événement jugé controversé et/ou important (par exemple, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies), conduisant à l'inclusion du nom de l'émetteur dans notre liste de surveillance. En ce sens, toute entreprise se révélant non éligible d'après une analyse normative est contactée.

Le dialogue vise à encourager les émetteurs à adopter/adhérer à des normes reconnues ou à des pratiques plus communes, afin qu'ils puissent mieux anticiper et gérer les risques et opportunités ESG spécifiques.

Ces activités de dialogue ont lieu lorsque nous estimons que les émetteurs en question risquent de perdre leur avantage concurrentiel et/ou de compromettre leur évaluation à moyen/long terme en n'étant pas préparés à l'évolution des conditions du marché parce qu'ils n'ont pas géré correctement un sujet ESG. Une telle situation justifie notre soutien à l'amélioration des mesures de prévention ou de guérison.

Plus précisément, les activités de dialogue avant ou après les assemblées générales annuelles (AGA), ainsi que le vote lui-même, font partie de ce pilier. Lorsqu'elle contacte les émetteurs, Candriam présente sa politique de vote et le raisonnement qui sous-tend certaines recommandations de vote controversées, en préconisant un changement en faveur des meilleures pratiques dans ce domaine.

La politique de vote par procuration de Candriam favorise les résolutions qui soutiennent les principes du développement durable, conformément à son approche durable et responsable.

Les activités de vote par procuration relèvent de la responsabilité ultime du Comité stratégique du groupe Candriam dans le cadre de notre processus d'investissement. Le Comité de vote par procuration Candriam est le « gardien » de notre politique de vote et est responsable de sa mise en œuvre. Ce comité, dédié à l'exercice responsable des droits de vote par Candriam, a une mission quadruple :

- définir la politique générale pour l'exercice des droits de vote de Candriam et pour l'évolution de cette politique ;
- examiner les propositions de vote faites par les analystes ESG et évaluer l'efficacité des votes exprimés lors des assemblées d'actionnaires ;
- veiller à ce que la politique de vote de Candriam soit correctement mise en œuvre dans les procédures opérationnelles ;
- examiner et valider l'examen annuel du vote par procuration avant sa publication.

Le comité est composé de représentants internes des équipes de Gestion, des Opérations, de Conformité et de Recherche en investissement ESG & Gestion responsable ainsi que d'un membre indépendant. Des représentants du service Juridique peuvent assister aux réunions sur demande.

Le comité se réunit régulièrement au cours de la saison des AGA.

#### **d. Autres risques en matière de développement durable**

Les données et les modèles ESG sont des éléments clés d'une gestion adéquate des risques en matière de développement durable.

Candriam a mis en place un processus solide pour la sélection des fournisseurs de données ESG. L'équipe Recherche en investissement ESG & Gestion responsable effectue un contrôle préalable de ces fournisseurs et, une fois le choix effectué, le service Achats prend en charge les négociations contractuelles.



Des contrôles sur l'intégration des données ESG sont mis en œuvre pour garantir la cohérence des données ESG dans notre système d'information. L'équipe de Candriam chargée des données définit et met en œuvre les contrôles des données.

Le service Modélisation de la gestion des risques valide les différents modèles utilisés dans notre approche ESG.

### **e. Surveillance des risques en matière de développement durable**

La surveillance des risques en matière de développement durable s'effectue de la même manière que pour les autres risques financiers surveillés par la deuxième ligne de défense, le service Gestion des risques.

Candriam a mis en place une politique résumant toutes les règles d'investissement ESG que les gestionnaires de fonds doivent respecter : la politique d'investissement ESG.

Le service Gestion des risques a principalement recours au modèle Charles Rivers pour contrôler toutes les limites des risques en matière de développement durable par le biais d'un contrôle de conformité avant et après les opérations.

En cas de violation, le signalement et l'escalade des conclusions suivent le même processus que pour les autres risques financiers.

Tout manquement est signalé au Comité de gestion des risques en matière de développement durable.

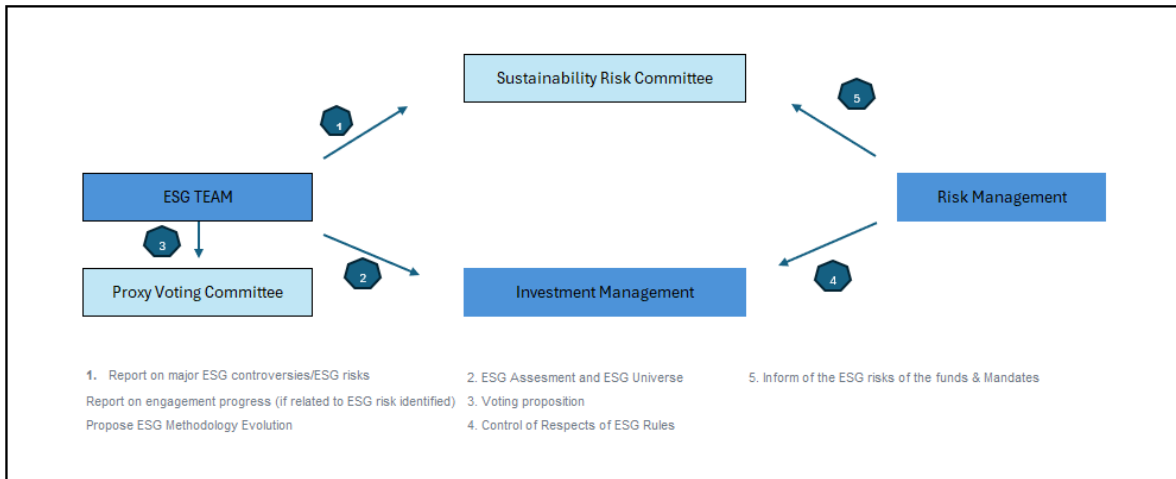
Ce comité, dirigé par le Directeur des investissements ( ) et le **Directeur de la gestion des risques ( )**, se réunit tous les deux mois et comprend des représentants de différents services : Gestion des investissements, Gestion des risques, ESG et Gestion des produits.

Le rôle supplémentaire du comité consiste à examiner et à valider l'évolution de la méthodologie ESG souhaitée :

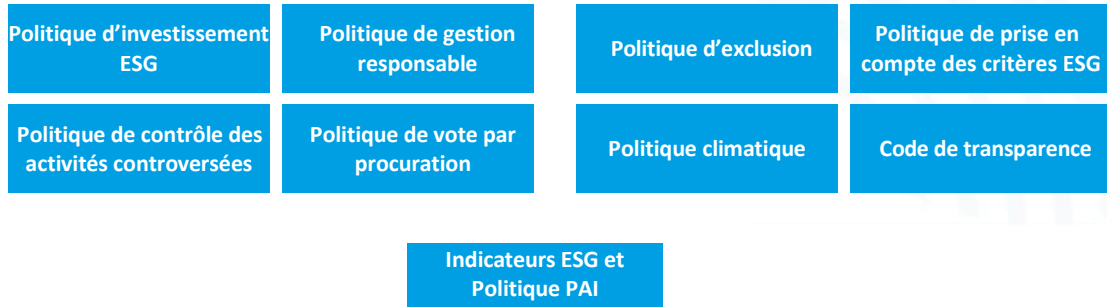
- Évolution des modèles ESG
- Évolution de la politique d'exclusion
- Validation des nouveaux fournisseurs de données ESG
- Validation de toute modification de la politique d'investissement ESG
- Examen des principales controverses en matière d'ESG
- Examen des risques que présentent les fonds ESG (indicateurs ESG, PAI)

### 1.3 Comité des risques en matière de développement durable et politiques applicables

#### Comité des risques en matière de développement durable



#### Politiques applicables





## 2. Risques en matière de développement durable que présentent les entreprises

Candriam intègre la prise en compte des risques et opportunités en matière de développement durable dans sa feuille de route stratégique.

Candriam a analysé les défis et les opportunités en matière de développement durable pour un gestionnaire d'actifs tel que Candriam, en utilisant des sources publiques et des parties prenantes, ainsi que les conclusions des experts de Candriam en matière de RSE et d'ESG. En outre, Candriam procède à une double évaluation de la matérialité en vue de l'application prochaine du règlement CSRD, un rapport consolidé du groupe devant être publié en 2026, couvrant l'année 2025.

Le Comité stratégique du groupe Candriam définit notre stratégie globale en matière de durabilité durable pour l'investissement durable, couvrant l'approche de l'investissement, le positionnement commercial et des produits et la durabilité de l'entreprise.

### Éthique commerciale

L'un des engagements fondamentaux de Candriam vis-à-vis de ses clients et de la société consiste à mener ses activités de manière éthique et intègre. Ce principe est inscrit dans une série de codes éthiques et de codes de conduite pour le personnel.

Des procédures sont mises en place concernant la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le processus KYC (Know Your Customer), la dénonciation, la détection et la gestion des conflits d'intérêts, la prévention des abus de marché et le suivi des transactions personnelles.

Le personnel suit régulièrement des formations sur le respect des règles.

L'évaluation annuelle des membres du personnel comprend l'examen de leur conformité aux procédures et de leur comportement durable aligné sur les valeurs de Candriam.

Le service Conformité de Candriam est indépendant et effectue des contrôles de deuxième ligne sur ces sujets.

### Engagements en matière de RSE

Candriam dispose d'un comité spécialisé chargé de piloter la feuille de route de Candriam en matière de RSE. Le Comité RSE est composé de parties prenantes de Candriam issues de différentes unités commerciales et est présidé par le Responsable du développement durable de Candriam. Le Comité RSE aborde les questions de développement durable dans cinq domaines :

- Personnel - des objectifs et des politiques sont en place concernant la diversité, l'inclusion et le bien-être du personnel. Candriam dispose de plateformes formelles et informelles de dialogue avec le personnel.
- Clients - des objectifs et une charte du client sont mis en place pour garantir des relations durables avec les clients en offrant un excellent service et une valeur durable.
- Chaîne de valeur opérationnelle - des objectifs et des politiques sont mis en place pour réduire l'empreinte environnementale de Candriam (politique de voyage responsable, politique automobile, charte des bâtiments, meilleures pratiques en matière de gestion des déchets). Candriam mesure et compense ses émissions de carbone restantes.
- Les fournisseurs sont tenus de souscrire et d'adhérer à notre code de conduite des fournisseurs. En outre, un questionnaire ESG fait partie des nouveaux appels d'offres pour les fournisseurs gérés par le service Achats. Le questionnaire prend en compte des critères tels que :
  - Environnement : GES (mesure, réduction, compensation), utilisation des ressources, gestion et réduction des déchets ;



- Social : droits de l'Homme, gestion du travail, diversité et inclusion, santé et sécurité, normes de travail de la chaîne d'approvisionnement durable, sécurité des produits, sécurité des données ;
  - Gouvernance : membres indépendants du conseil d'administration, diversité, politiques de prévention de la corruption.
- 
- Gouvernance - Candriam s'engage à avoir une composition équilibrée de ses organes décisionnels et de ses conseils d'administration et a mis en place une politique de rémunération responsable.
  - Communauté - Candriam contribue à la communauté et promeut une société durable et inclusive en soutenant des initiatives dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de l'entrepreneuriat, ainsi que des projets ayant un impact social ou sociétal. L'Institut Candriam pour le développement durable suit le processus de donation, y compris la validation des initiatives soutenues.

Pour plus de détails sur ces aspects, veuillez consulter la Politique climatique de Candriam et la Politique en matière de droits de l'Homme sur notre site Internet.

Pour de plus amples informations sur notre gestion des risques en matière de développement durable, veuillez consulter le rapport sur le développement durable de l'entreprise sur notre site Internet : <https://csr.candriam.com/>



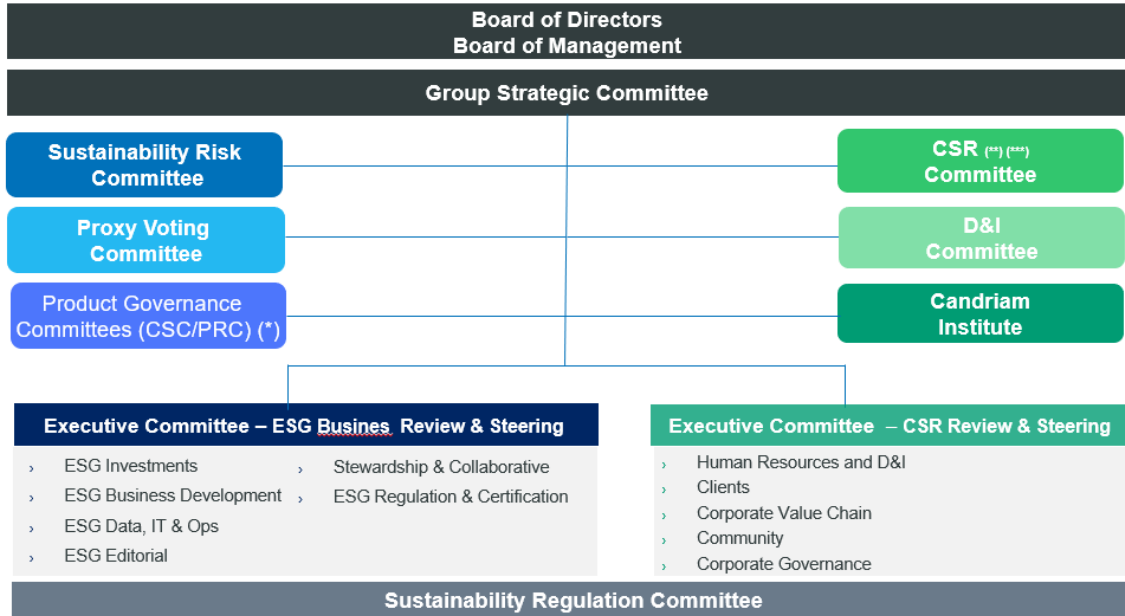
### 3. Gouvernance

Différents comités se penchent sur les questions de développement durable, y compris les risques y afférents et l'évolution du développement durable :

- Un Comité stratégique en matière de développement durable se réunit régulièrement : le Comité stratégique du groupe (GSC), soutenu par les experts ESG et RSE de Candriam, définit les orientations stratégiques en matière d'investissement ESG (tant du point de vue du produit que du point de vue commercial), de gestion des risques en matière de développement durable que présente l'entreprise et de durabilité de l'entreprise. Le GSC supervise l'approche de diligence raisonnable pour les risques liés au climat et aux droits de l'Homme dans l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris l'élaboration et l'examen des politiques appropriées. Le **Comité de gestion des risques en matière de développement durable** (SRC) supervise et pilote la gestion des risques et impacts extra-financiers dans le cadre des activités d'investissement de Candriam. Le CRS est chargé d'approuver les processus ESG et le cadre pour les fonds et les mandats. Il évalue et surveille les risques et les impacts négatifs en matière de développement durable, y compris **les risques liés au climat et aux droits de l'Homme**, et définit des restrictions d'investissement ESG **à l'échelle de l'entreprise** pour toutes les activités d'investissement de Candriam. Le CRS supervise **le suivi** du respect et des infractions ainsi que les plans d'action axés sur le **dialogue**.
- Le Comité de vote par procuration fournit des conseils stratégiques sur les meilleures pratiques en matière de vote par procuration et surveille la politique de vote de Candriam.
- Le Comité des solutions clients (CSC) et le Comité de la gamme de produits (PRC) sont les principaux organes de la gouvernance régulière des produits de Candriam. Ils dirigent et gèrent le processus d'approbation et d'examen des produits, y compris les caractéristiques ESG/durabilité des produits et services.
- L'Institut Candriam pour le développement durable supervise le programme de philanthropie et d'impact sur la communauté de Candriam, en soutenant des initiatives dans les domaines de la recherche ESG, de l'éducation et de l'entrepreneuriat, de l'inclusion sociale et de la solidarité, de l'environnement et de la lutte contre le cancer.
- Le **Comité exécutif de Candriam (Session d'évaluation et de pilotage des activités ESG)** assure le suivi de la **mise en œuvre de la feuille de route stratégique ESG**, en examinant les aspects ESG du développement commercial, des investissements, des opérations, de l'informatique, de la gestion responsable et des initiatives de collaboration, de la communication et de la réglementation. Il examine les rapports publics sur le processus ESG via les PRI de l'ONU et le rapport sur la RSE.
- Le **Comité exécutif de Candriam (Session d'examen et de pilotage de la RSE)** assure le suivi de la **mise en œuvre de la feuille de route RSE** (aspects E/S/G), **les unités opérationnelles rendant compte** de leurs progrès, au niveau des opérations, du personnel, des clients, de la chaîne de valeur opérationnelle, des fournisseurs, de la gouvernance et de la communauté.
- Le Comité RSE évalue les risques, les opportunités et les impacts E/S/G pour les opérations de Candriam. Il élabore une feuille de route pour la RSE dans tous les domaines des parties prenantes et **coordonne les rapports sur la RSE**. Il assure le suivi des plans d'action des unités opérationnelles de Candriam. Son Sous-comité d'éthique **sur les droits de l'Homme et sociaux** surveille le processus de diligence raisonnable **de Candriam en matière de droits de l'Homme** et assure le suivi des alertes lancées par les équipes des Opérations, d'Approvisionnement ou de Gestion des risques ou par le biais de la procédure de dénonciation du service Conformité.
- Le **Comité diversité et inclusion (D&I)** supervise les sujets D&I et travaille avec le service Ressources humaines et les Communautés de personnel de Candriam pour encourager la diversité et l'inclusion chez Candriam.



- Le Comité de réglementation sur le développement durable supervise le suivi de la réglementation ESG/CSR et coordonne la mise en œuvre de la feuille de route réglementaire sur le développement durable.
- Aperçu (à partir de janvier 2024)



(\*) ESG characteristics of products/services (incl. label-decisions) are considered via Candriam's regular **Product Governance process** in the Client Solutions and Product Range committees  
 (\*\*) Monitoring CSR Roadmap across stakeholder-domains with D&I delegated to **D&I Committee** + Staff communities (**TogetHER**, Well-being, NextGen) , CSRD **SteerCo** from 2025  
 (\*\*\*) Including CSR Ethics-sub-committee on Human Rights DD with invited experts on social and human rights, this sub-committee reports into the CSR committee





### **Avertissement**

Ce document est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en matière d'investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues *a priori*. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment ; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Attention : les performances passées, les simulations de performances passées et les prévisions de performances futures d'un instrument financier, d'un indice financier ou d'un service d'investissement ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances brutes peuvent être influencées par des commissions, redevances et autres charges. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer.

Le présent document n'est pas une recherche en investissement telle que définie à l'article 36, alinéa premier du Règlement délégué (UE) 2017/565. Candriam précise que l'information n'a pas été élaborée conformément aux dispositions légales promouvant l'indépendance de la recherche en investissement, et qu'elle n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissement.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site [www.candriam.com](http://www.candriam.com) les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et toute autre information pertinente avant d'investir dans l'un de ses fonds, y compris la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.

Informations spécifiques à l'attention des investisseurs suisses : le représentant désigné et agent payeur en Suisse est RBC Investors Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich. Le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur, les statuts ou cas échéant le règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels, tous en format papier, sont disponibles gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse.